

Sept. 2012



INGENIEURS DES PONTS, DES EAUX ET DES FORETS  
IPEF

**LES INGENIEURS ET LES POLITIQUES  
PUBLIQUES**

**ACTE DU COLLOQUE  
CGT-FSU**

**Du 3 AVRIL 2012**

---

ECOLE NATIONALE DE L'ENGREF  
19, avenue du Maine - Paris

# SOMMAIRE

<i>Edito</i>	<i>page</i>	<b>3</b>
<i>Introduction au débat de Patrick HALLINGER</i>	<i>page</i>	<b>4</b>
<i>Contribution au débat de Patrick SIMON</i>	<i>page</i>	<b>6</b>
<i>Fiche d'identité des IPEF</i>	<i>page</i>	<b>8</b>
<i>Expertise technique des Ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts par Ilangore TAMBIDORE</i>	<i>page</i>	<b>9</b>
<i>Les ingénieurs au service des collectivités territoriales de Mathieu GOETZKE</i>	<i>page</i>	<b>13</b>
<i>Les ingénieurs des travaux dans l'action de Pierre THOMAS</i>	<i>page</i>	<b>14</b>
<i>La situation des IPEF à Météo-France de Marc GILLET</i>	<i>page</i>	<b>16</b>
<i>Le débat</i>	<i>page</i>	<b>19</b>
<i>Déclaration commune : « brevetabilité du vivant »</i>	<i>page</i>	<b>21</b>

# Éditorial

## Résonance

*Il est des systèmes qui rentrent en fusion, d'autres qui convergent. C'est ce qui apparaît au vue des différentes contributions dans ce bulletin.*

*A partir de points de vue tirés de situations diverses, les analyses se rejoignent naturellement. Elles font le constat de logiques politiques générales identiques qui ne nous conviennent pas.*

*C'est ce qui fonde l'idée de poursuivre le travail d'élaboration sur « Ce que nous voulons ! » en terme de politiques publiques dans les différents secteurs d'emplois des IPEF. Et de créer un groupe de travail dédié constitué d'adhérents de la CGT, de la FSU et de non syndiqués.*

*Il est aussi des systèmes qui peuvent entrer en résonance et c'est l'impression que nous avons eue à lire le powerpoint de présentation du projet stratégique pour le corps des IPEF présenté par le chef de corps devant le Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) le 5 septembre 2012. Il reconnaît que par delà les lubies libérales dangereuses de certains rapports, les faits et les besoins de la société, eux, se manifestent concrètement.*

*Si certains éléments méritent encore d'être discutés avec des bilans sérieux, si certaines intentions auront besoin de se trouver validées par des décisions, nous considérons le diaporama présenté comme un apport utile pour la réflexion des IPEF.*

*Patrick SIMON*

# Introduction de Patrick Hallinger,

## Secrétaire National de l'UGFF-CGT

Bonjour à tous,

Bienvenue à cette rencontre –débat des IPEF organisée par la CGT et la FSU avec les élus à la CAP : Patrick Simon qui est ingénieur des ponts des eaux et forêts au ministère de l'Agriculture et Mathieu Goetzke qui est en détachement à la mairie de Lille.

Suite aux élections professionnelles et à la reconnaissance de notre représentativité au sein du corps, il nous est apparu indispensable de créer les conditions du débat d'idées pour peser sur les grandes orientations mises en œuvre en ce qui concerne tant la gestion du corps qu'en matière de politiques publiques.

Je ne vous cache pas une des difficultés de l'exercice, il n'eut pas été illogique d'inviter un représentant de la direction des ministères, mais au moins l'un des deux, le ministère de l'Ecologie n'a même plus de titulaire depuis plusieurs semaines.

Sur le fond, la question centrale qui nous est posée est celle de la nécessité d'une rupture avec un certain nombre d'orientations.

J'en citerai deux, ces points seront développés par les intervenants de ce matin.

- Première rupture, celle du rapport Folz-Canépa. Dans ce rapport, il est dit un certain nombre de choses. Il faut en rester à l'essentiel qui est une vision très réductrice de la place des ingénieurs. Tout au plus a-t-on besoin d'administrateurs à formation scientifique et technique et d'experts qu'on pourra recruter en fonction des besoins dans les entreprises. Et on peut noter au passage que la notion de conflits d'intérêt n'est pas la préoccupation majeure des auteurs du rapport.

Les thèses développées s'inscrivent en cohérence avec la RGPP et une conception du service public réduit à sa plus simple expression dans l'environnement des grands groupes privés.

Il faut rappeler qu'une des premières mesures de la RGPP a été la suppression de l'ingénierie dite concurrentielle. Pourquoi d'ailleurs recruter encore des ingénieurs alors que leurs tâches peuvent être réalisées par le secteur privé ? le rapport Folz- Canépa franchit le pas, **le métier d'ingénieur ne justifierait pas le statut de fonctionnaire !**

Le centre du monde serait les grandes entreprises, mais comment fait-on lorsque celles-ci deviennent elles-mêmes les victimes de la spéculation financière et qu'elles appellent les Etats à leur secours comme on l'a vu avec la crise des subprimes. Comment fait-on lorsqu'arrivent des catastrophes comme Fukushima et que les grands groupes font apparaître leur impéritie et appellent les Etats à leur secours ?

**Les IPEF dans leur grande majorité affirment dans le questionnaire de l'été 2011 leur attachement à la fonction publique. Une autre orientation que celle du rapport Canepa pour les IPEF est possible et indispensable. C'est ce message que nous avons porté lors des élections professionnelles et qui est aujourd'hui de pleine actualité.**

- La deuxième rupture est celle de la nécessité non seulement de tourner la page de la RGPP mais d'ouvrir en grand le débat pour la mise en œuvre des politiques publiques nouvelles répondant aux défis qui nous sont posés.

Ceux-ci sont nombreux liés à la nécessité de promouvoir un nouveau mode de développement en France, en Europe, en prenant en compte les enjeux environnementaux.

Certes, des premiers travaux en ce sens avait bien été lancés avec ce qu'on a appelé le Grenelle de l'environnement. Il devait constituer le premier acte fondateur de ce nouveau ministère (le Meddat, à l'époque). C'est ce qu'on pouvait lire dans les documents d'orientation stratégique du ministère de l'Ecologie en juin 2008.

Mais la page a été vite tournée car il y a bien incompatibilité entre ces politiques publiques et les logiques libérales du profit à court terme.

« La question de l'environnement, ça commence à bien faire » déclarait Nicolas Sarkozy au salon de l'agriculture en septembre 2010.

Pourtant, qui peut nier la réalité des changements climatiques et la responsabilité des modèles économiques dominants, qui peut nier l'épuisement des ressources naturelles amenant le renchérissement du coût de l'approvisionnement énergétique, qui peut nier la destruction de la biodiversité ?

Des chantiers énormes sont devant nous avec la nécessité d'une conversion écologique de l'économie.

Celle-ci appelle la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques dans les domaines de

l'aménagement du territoire, du logement, des transports, de l'agriculture et de l'industrie. Tout cela a évidemment un coût, sans doute plusieurs points de PIB. C'est pourquoi la question des moyens financiers doit être traitée. Il y a sans doute mieux à faire au plan européen que de laisser la BCE prêter de l'argent aux banques à un taux d'intérêt d'1% et sans condition comme elle l'a fait en décembre 2011.

Les circuits financiers doivent être maîtrisés, c'est dans ce cadre que situe notre proposition d'un pôle financier public. Ces politiques nouvelles doivent ouvrir la voie à une nouvelle croissance, en France, en Europe, dans le monde, et en même temps un nouvel horizon pour l'avenir de l'humanité. Ces questions concernent évidemment tout le monde, les citoyens, avec leurs associations, les syndicats, les élus, ... Elles concernent les gouvernements, les administrations et les fonctionnaires qui doivent préparer et mettre en œuvre les orientations. Le pays a besoin pour ce faire des ingénieurs et des ministères techniques !



**Voilà les grands axes  
sur lesquels  
nous voulons ouvrir  
le débat.**



# Contribution de Patrick SIMON,

**Ingénieur en Chef au Ministère de l'agriculture, élu à la CAP des IPEF**

**Le thème de la rencontre contient plusieurs développements :**

**« L'ingénieur en question »**

**« Les politiques publiques en question »**

**« Et l'ingénieur dans les politiques publiques en question »**

**« Les trois interrogations méritent d'être un peu développées. »**

## **L'ingénieur.**

La fonction scientifique et technique recule au profit des fonctions commerciales, marketing et financières, et dans la fonction publique au profit de fonctions purement administratives, budgétaires et comptables alors même que les connaissances scientifiques et techniques sur lesquelles repose le progrès de notre société continuent à croître et devraient au contraire renforcer cette composante de notre corps que le rapport Folz-Canepa fait passer au deuxième ou troisième plan...

## **Les politiques publiques.**

De RGPP en régression du champ de l'intervention des pouvoirs publics, voire de privatisation de l'Etat, tout concourt à une véritable spoliation des citoyens car l'intervention publique, les services publics sont des biens communs produits d'une démocratie éclairée.

Si le « reste » se développait harmonieusement et avait besoin de cette régression des politiques publiques dans la société, cela pourrait s'admettre. Mais dans le contexte de crise financière en monétaire, puis des dettes publics (légitimes ?), puis à nouveau financière dans un avenir de récession généralisée et de désindustrialisation, seule l'intervention publique y compris avec le retour de l'Etat producteur peut remettre l'économie dans une voie de progrès et c'est pourtant l'inverse qui est choisi. Cette intervention publique est d'autant plus nécessaire qu'elle doit être orientée, reconstruite en fonction des nécessités écologiques. Car pour mettre en œuvre sérieusement la « planification écologique » des uns ou la « transition écologique » des autres, nous ne pouvons compter sur les « forces du marché » pour lesquelles elles constituent une gêne même si sont mises en avant des opportunités de niche.

Les conséquences concrètes de ces constats pour les IPEF ne sont bien sûr pas vues en CAP, tout juste effleurées quand nous discutons de notre recrutement réduit si révélateur d'un choix délibéré d'impuissance des pouvoirs publics, ou quand nous abordons la forma-

tion par la recherche, maigre concession au progrès des connaissances et butte témoin de la voie d'expertise. Souhaitons que le document stratégique pour le corps projeté par le chef de corps dans le cadre du COS (comité d'orientation stratégique) réponde aux questions qui se posent à la société aujourd'hui.

Le questionnaire auquel ont répondu un grand nombre d'IPEF confirme cette résistance au cours que l'on voudrait nous faire prendre : demande de respect des identités professionnelles donc refus d'une dilution supplémentaire dans un grand corps de cadres supérieurs de la fonction publique (mais oui à la recherche de ce qui est commun), conscience d'une régression de la place et du rôle de l'ingénieur, demande d'augmentation de la formation supérieure et par la recherche, et pour conclure en forme de synthèse, oui à un corps d'ingénieurs du service public.

Ces aspirations ne sont pas contraires à ce que nous observons. En effet, de plus en plus de cadres supérieurs du public comme du privé adhèrent à la CGT. Et les motivations d'adhésion liées à une identité professionnelle qui n'arrive pas, et le plus souvent, plus à s'exprimer, ou de désaccords profonds avec l'orientation prise par leur entreprise ou organisation, oui ces motivations ne sont pas les dernières. C'est à ses besoins que nous devons

répondre également, car dans le changement nécessaire, ce sont les cadres qui conduisent sa concrétisation, ou en sont responsables.

Pouvons-nous nous satisfaire de ce qui est en cours ? Quelques exemples montrent que non. La FNAB (fédération nationale de l'agriculture biologique) notait qu'il n'y avait que 29 chercheurs à l'INRA sur 2900 qui travaillaient sur ces sujets alors que nous visons 10 voire 20% des surfaces cultivées en agriculture biologique. Malgré un rapport et de nombreuses observations sur la crise du monde rural, l'intervention de l'Etat n'est pas à la mesure des problèmes de territoires devenus de véritables territoires de relégation pour certains. Plus vaste encore, l'adaptation insuffisante au changement climatique qui va si fortement impacter l'agriculture et nos infrastructures. Les champs de réflexion ne manquent pas. Un travail de ce type a déjà commencé avec l'analyse sur le progrès génétique et la brevetabilité du vivant de la fédération nationale agroalimentaire et forestière de la CGT avec des ingénieurs d'entreprises de semences, de l'INRA, de l'enseignement supérieur et du Ministère de l'agriculture. Il ne tient qu'à nous de faire de même dans nos maisons d'emploi respectives, nos champs d'intervention des politiques publiques.

# Fiche d'identité des IPEF

## Constitution du corps en 2009 :

3 903 IPEF dont 47% d'ex-IPC et 53% d'ex-IGREF

8% sont titulaires d'un doctorat

22% de femmes (% amélioré dans les jeunes générations)

49% travaillent à Paris, 45% en régions, 6% hors de France

65% sont en position normale d'activité (PNA), 26% en détachement, 8% en disponibilité.

400 ex IPEF travaillent dans le secteur privé

## Les employeurs des IPEF en 2010

### Parmi 3 826 IPEF :

74% dans les services et établissements publics du Ministère de l'Écologie et de l'Agriculture

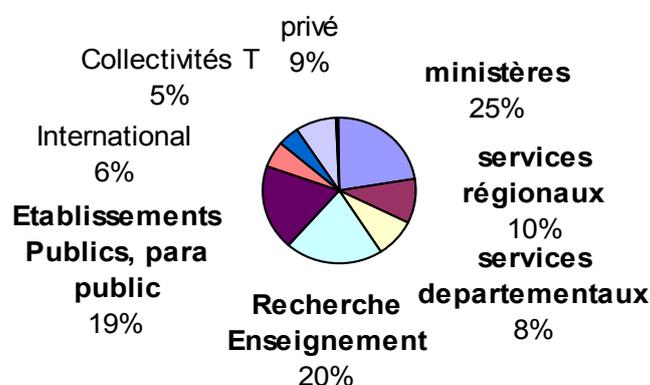
6% dans les autres ministères

6% à l'international: dont 70% dans des organismes internationaux .

5% dans les collectivités territoriales (dont 36 DG et 50 DGA).

9% travaillent dans le privé (86% sont suivis par le Ministère de l'écologie) auxquels s'ajoutent 400 ex IPEF

### répartition des IPEF 2010



Parmi les 932 IPEF en administration centrale, 80% sont dans les ministères de l'agriculture (28%) et de l'écologie (52%).

Parmi les 2410 IPEF dans les services de l'Etat et l'enseignement, 280 occupent des emplois fonctionnels de direction (191 en administration territoriale de l'Etat).

145 IPEF sont à l'Istrea, l'Inra, le Cirad, l'Ifremer, 152 IPEF sont dans l'enseignement technique agricole

176 IPEF sont en poste à Météo-France, et 100 IPEF sont en poste à l'ONF près de 80 à l'IGN.

### Départs et recrutement

De 2009 à 2019 : 1200 départs (900 en retraite et 30 départs/an en cours de carrière)

65 recrutements /an : 44 sorties d'Ecoles (28 X, 9 Agro, 7 ENS et autres) et 21 autres (13 concours interne, 8 listes d'aptitude).

Source : canevas de présentation du projet stratégique des IPEF

# L'expertise technique des ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts Par Ilangovane TAMBIDORE, ingénieur en Chef à la DGAC

Bonjour à toutes et à tous,

Permettez-moi de me présenter d'un mot : Je suis ingénieur des Ponts des Eaux et des Forêts. Ma vocation a fait que je suis ingénieur de l'aviation civile, pilote et ancien élève de l'ENA. Agent de la Fonction publique en France, j'ai pu, il y a quelques années, travailler dans le privé, exercer aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne.

Quand Patrick m'a proposé d'évoquer la question de l'expertise technique des IPEF, je me suis demandé si l'exercice était bien sage. En effet, j'avais eu l'occasion de constater à quel point le sujet pouvait prendre une tournure polémique. J'avais notamment relevé qu'il suscitait parmi mes camarades à la Direction Générale de l'Aviation Civile deux prises de position a priori peu aisées à concilier :

- la première tend à considérer qu'un IPEF est destiné avant tout à exercer une fonction de cadre dirigeant généraliste pouvant - dans une large mesure - se dispenser des connaissances techniques ;

- et la seconde considère que l'expertise scientifique et technique ou plus généralement la fonction scientifique et technique constitue un trait fondamental inhérent et intrinsèquement lié à la notion d'ingénieur.

Cette controverse recèle en fait un véritable débat de fond, à savoir le rôle réel d'un ingénieur dans l'Etat et sa capacité à répondre pleinement à la demande de la collectivité publique aujourd'hui.

Au cœur du sujet figure également la question de la place des sciences et techniques dans la société, une question qui dépasse de loin le cadre hexagonal.

Ce questionnement est également confronté aujourd'hui au paradigme de la primauté financière, quasi absolue, dans le monde.

Une certaine désaffection pour les sciences et les techniques semble affecter le secteur industriel dans sa globalité.

Et plus près de nous, en France, au sein du ministère, le débat semble également avoir pour origine la fusion des corps d'ingénieurs au sein du corps des IPEF, qui s'est accompagnée de la suppression des formations en sciences et techniques naguère dispensées dans les écoles qui formaient les piliers d'ancrage des sciences et des technologies au sein du ministère (Ecole nationale de la Météorologie, Ecole nationale de l'aviation civile, Ecole nationale des sciences géographiques...).

Et une telle évolution n'est pas sans répercussion dans la vie quotidienne de ces ingénieurs.

La fusion des corps signifie-t-elle interchangeabilité entre ces ingénieurs ?

Quelles que soient les qualités intellectuelles individuelles des agents, un ingénieur formé et expérimenté en matière d'utilisation du béton, est-il apte, pour autant, à assumer des responsabilités en matière de construction aéronautique, de systèmes de guidage des avions, d'évolutions climatologiques ou inversement ?

Une étude poussée de granulats destinés à la réfection des chaussées prédispose-t-elle en soi à l'excellence en matière d'écosystèmes, de sciences du vivant ou de biotechnologies, même s'il est entendu que l'ingénieur en question est passé par un filtre scolaire très sélectif, souvent synonyme pour lui de réels sacrifices ?

Les dernières publications du palmarès universitaire dans le monde où nos grandes écoles scientifiques arrivent au mieux en 47ème position ne peuvent nous laisser indifférents, même s'il faut nécessairement tempérer ces données, tout classement emportant son lot de tropisme culturel.

L'Administration en France peut-elle se dispenser d'ingénieurs rompus aux connaissances appropriées en sciences et technologies ?

La société peut-elle, sans risque, confier des responsabilités à des agents ne disposant que de connaissances très générales - et qui de ce fait éprouveront toutes les peines du monde à appréhender tel ou tel événement grave pour la collectivité publique ?

Comment prévenir, par exemple, la répétition d'une catastrophe aérienne si les responsables du secteur n'ont pas acquis les moyens intellectuels (formation, qualification, expérience) pour appréhender ce qui s'est produit ?

Déontologie oblige, je ne vais pas aborder ici des situations réelles que j'ai vécues dans mes fonctions et je vais me tourner vers des cas concrets rencontrés dans d'autres pays industriels.

### **1. Le constat initial : Un paradigme fondé sur la théorie libérale et la primauté quasi absolue du financier et sa traduction dans la constitution de holding financier (société faïtière à caractère essentiellement financier)**

Il s'agit d'une tendance qui a pu être observée aux Etats-Unis depuis un certain nombre de décennies. D'éminents membres de la communauté WASP (les guêpes en anglais) ou les « White anglo saxon protestants », délaissaient les formations universitaires en sciences et technologies, considérées comme peu valorisantes, au profit des métiers enviés de la finance, de la communication et des médias.

Cette attitude trouvait par exemple son illustration dans l'engouement quand ce n'est pas la frénésie pour les postes de « Directeur de la communication », la course à l'omni-présence médiatique, dans une sorte de

« société du spectacle ».

De façon quasi symptomatique, cette tendance trouvait également une représentation avec le triomphe – à vrai dire de très courte durée - dans le monde des affaires de Jean-Marie Messier, surnommé J6M «Jean-Marie Messier, Moi-même maître du monde ».

Parallèlement, les formations techniques, scientifiques étaient abandonnées aux Asiatiques, puisqu'elles étaient perçues comme accessoires pour les Hauts dirigeants dominant la communication et la stratégie. Une telle hiérarchie des valeurs explique en outre dans une large mesure comment les Asiatiques forment une grande part sinon la majorité des doctorants dans les universités de l'ouest américain.

Chez nous, en France, un tel schéma a failli également prospérer. On a pu ainsi faire l'éloge de « l'entreprise sans usines », à l'image de Serge Tchuruk d'Alcatel .



Cf. Ouvrage La société du spectacle de Guy Debord  
Cf. article « Alcatel sans usines : Tchuruk persiste et signe »  
Ce ne sont pas 100 mais 50 usines qui quitteront le giron d'Alcatel

David Prud'homme HYPERLINK "[http://www.01net.com/nous\\_ecrire](http://www.01net.com/nous_ecrire)" 01net. Le 29/06/2001  
" Le plan de restructuration visant à faire d'Alcatel une entreprise sans usine touchera 41 sites et 8 000 salariés ", a déclaré ce matin Serge Tchuruk devant le comité de groupe européen d'Alcatel.

***Dans l'aéronautique, on a pu noter le renvoi du PDG de Boeing Phil Condit dont la politique de retour sur investissement régulier mais modeste obtenu grâce à la fabrication des avions a été battue en brèche par son successeur, le financier Harry Stonecipher. Jugeant les taux de marge faibles dans la fabrication de carlingues, ce dernier a décidé la fermeture des lignes de production des avions civils chez Mc Donnell Douglas.***

***Ces tendances avec leurs excès furent notamment qualifiées de " triomphe de la cupidité " par le prix Nobel d'économie J.E. Stiglitz .***

## **A l'issue de ces constatations liminaires, tentons de répondre aux questions mises en évidence dans l'introduction, et pour ce faire, essayons de partir des besoins du public.**

### **2. Tentons de définir les aptitudes attendues des IPEF à partir des besoins publics**

C'est le moment de rappeler que la première des légitimités que nous avons en tant qu'ingénieur des Ponts des Eaux et des Forêts, c'est justement notre capacité à aborder, à creuser les questions scientifiques et techniques, à innover, à produire ou du moins à favoriser la création de valeur. C'est d'une certaine façon ce qu'on peut apporter de mieux, notre marque de fabrique.

Considérer que le Manager généraliste qui s'appuie sur quelques industriels sera apte à effectuer les choix judicieux dans

ses fonctions est un leurre.

Le risque est immense pour la société comme pour l'ingénieur IPEF lui-même.

Même si en apparence, il peut paraître maître de la stratégie, démuné des moyens intellectuels (associés au triptyque formation, qualification, expérience) pour opérer ces choix, il est de fait particulièrement vulnérable.

A l'évidence, il y a de grandes chances ou de grands risques que cet ingénieur soit soumis aux volontés plus ou moins visibles d'un industriel dominant et que ce qu'on désignera comme étant « la » décision de cet IPEF sera dictée en sous main

par cet industriel, autrement dit un lobby financier, privé, n'ayant parfois qu'un lointain rapport avec ce qui est souhaitable pour la collectivité publique.

Il peut se faire piéger. Ceci arrive plus souvent qu'on ne le pense. J'ai vu des directeurs tomber dans des pièges dans des grands pays et par exemple aux Etats-Unis (Affaire Darleen Daryun de trafic d'influence et de corruption combattus par le Sénateur américain John Mc Cain).

C'est d'une certaine façon la négation même de l'intérêt général qui se soumet finalement à un intérêt très particulier.

---

Il faut ajouter à ce plan les 5 500 salariés de la Saft répartis sur 9 sites, dont l'activité a été mise en vente depuis le début de l'an passé. Cela porte le total à 13 500 salariés sur 50 sites, 27 en Europe et 23 aux Etats-Unis.

Les précisions apportées par le PDG d'Alcatel viennent un peu tard. Le tollé provoqué par l'article publié dans le Wall Street Journal mercredi a fortement dégradé le climat social chez Alcatel. Au point que les délégués syndicaux ont préféré quitter la réunion de groupe de ce matin pour protester contre la restructuration.

Extrait du site <http://www.01net.com/article/154096.html>

Joseph Eugène Stiglitz Professeur d'économie à l'Université de Columbia et Economiste principal à la Banque Mondiale

***La fonction de management ne peut se concevoir qu'à partir d'un fond scientifique et technique en rapport avec le domaine d'exercice des fonctions. Le jugement du manager ne peut se nourrir que de ses connaissances réelles du secteur considéré. « The devil is in the detail » ou encore, le diable est dans le détail et non dans les grandes généralités.***

### **3. Comment pouvons nous évoluer ?**

Il importe de favoriser la formation scientifique et technique, de promouvoir la culture scientifique. Il s'agit de la rendre plus attractive, lui redonner du lustre, lui donner de l'importance et de la valoriser.

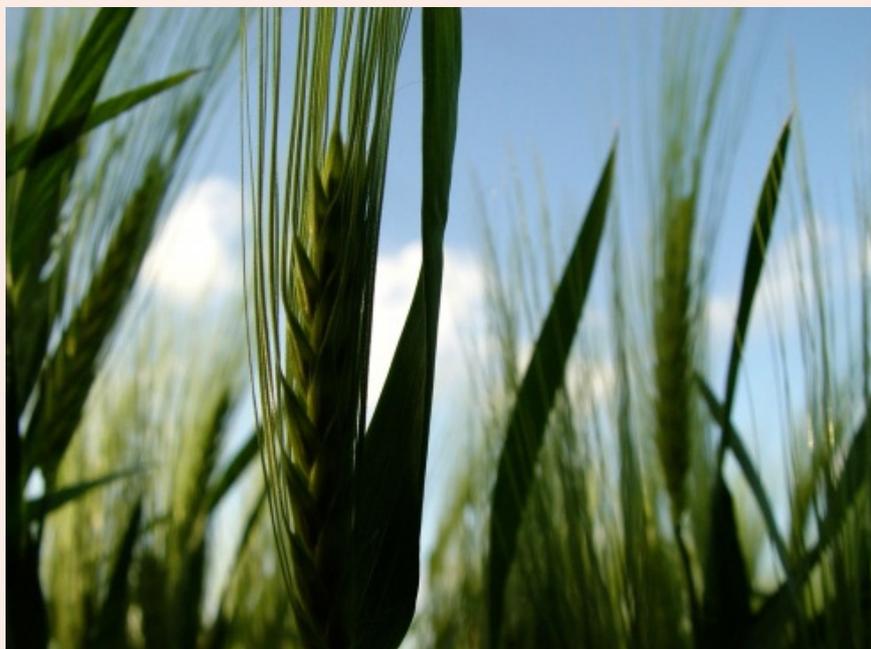
Il convient de rappeler qu'au cœur de la création de la richesse, au cœur de l'emploi, de l'utilité sociale figure la connaissance, la maîtrise des sciences et des technologies. Par ailleurs, il convient de veiller à éviter les parachutages démobilisateurs et les effets d'aubaine que la fusion des corps a pu occasionner au sein du ministère.

La valeur ajoutée n'est certainement pas dans l'apparence ou le faire-savoir. Elle a plus de lien avec le savoir-faire. Globalement, cela revient à reconsidérer la hiérarchie des valeurs : La primauté doit être accordée à la réponse aux besoins de la société de préfé-



rence à l'atteinte d'un résultat purement et exclusivement financier, à très court terme. Cela revient également à valoriser la ressource humaine.

C'est particulièrement le moment, aujourd'hui, de lancer un appel à la mobilisation générale, à une sorte de refondation du grand corps d'ingénieur qu'est celui des ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts, qui possède d'immenses atouts qui sont souvent demeurés inexplorés ou du moins insuffisamment sollicités.



# Les ingénieurs au service des collectivités territoriales

**Mathieu Goetzke, Ingénieur en chef à la ville de Lille, élu à la CAP des IPEF**

***Malgré la crise de confiance dans le système financier qui se retourne actuellement contre le secteur public, le besoin d'investir dans des infrastructures collectives demeure. Les projets urbains dans les villes et agglomérations (reconquête de la ville sur elle-même, réseaux urbains), les infrastructures à grande échelle (réseaux ferroviaires régionaux, équipements de recherche, production/distribution énergétique intelligente) restent un facteur de développement essentiel. La transition vers des économies plus sobres et plus durables nécessitera des choix publics à grande échelle allant bien au-delà des initiatives que peut prendre le secteur privé, fragmenté et peu capable de réfléchir à long terme.***

Or, la réalisation des infrastructures collectives est de plus en plus complexe, de par la multiplication des normes, la nécessité démocratique d'associer largement les citoyens, la technicité des systèmes à mettre en œuvre, ou encore le besoin de lier les programmes d'investissement à une vision prospective globale à long terme. Les collectivités, dont les compétences se sont considérablement accrues ces dernières années, ont donc besoin de renforcer leur capacité de maîtrise d'ouvrage avec des chefs de projets capables de faire un lien entre culture technique et enjeux de société. Elles investissent chaque année près de 70Md€, ce qui en fait le premier investisseur public (loin devant l'Etat avec ses 12,7Md€ annuels).

Les décisions d'investissement majeures pour le développement durable de nos sociétés sont donc prises par des élus locaux. Ceux-ci sont soumis à des pressions externes fortes (lobbys, normes, conflits politiques, influences médiatiques) et ne peuvent s'en extraire que si leurs équipes sont capables de leur fournir des arguments précis, des récits cohérents. La capacité à comprendre les divers systèmes techniques, leur imbrication et leurs conséquences sur la société est très

importante pour que les services techniques soient en situation de proposer à ces élus des décisions éclairées.

La dérive actuelle consistant à pousser les ingénieurs à se délester de leur culture scientifique pour embrasser plus rapidement une «expertise managériale» est à cet égard un peu étrange. Certes, les qualités managériales sont importantes aujourd'hui pour animer des partenariats larges et organiser des équipes diversifiées. Toutefois, ce n'est pas l'application de recettes managériales qui aidera à faire dialoguer des cultures techniques différentes. Ce serait paradoxal, au moment où les Etats-Unis s'inquiètent du manque d'attractivité des carrières scientifiques, qu'en France nous ayons le réflexe inverse d'en conforter la dévalorisation.

Un socle scientifique de base, complété par une culture technique professionnelle, est absolument nécessaire pour qu'un cadre puisse comprendre ses équipes, leurs aspirations, leur éthique professionnelle. Il est aussi le moyen pour le maître d'ouvrage de démêler le vrai du faux dans ce que peuvent lui proposer des prestataires privés ; il permet donc au maître d'ouvrage de ne pas se laisser en-

fermer dans des questions techniques et, paradoxalement, lui donne la possibilité de s'en extraire lorsque cela est nécessaire.

Enfin, ce n'est pas en affichant nominalement la possibilité d'accéder à des «hautes responsabilités» qui attirera des jeunes (ou moins jeunes) talents dans la fonction publique. Cet affichage permettra peut-être de faire venir quelques opportunistes, mais découragera ceux qui avaient le souhait de mettre leurs connaissances scientifiques au service d'un projet collectif et social. Le discours ambiant consistant à ringardiser les infrastructures publiques parce qu'elles ne seraient pas à la pointe de la modernité n'est pas exact. Les routes, les ports, les systèmes énergétiques, l'agriculture sont des facteurs clef dans la réorientation de nos sociétés vers des trajectoires de développement durable. Pour beaucoup d'ingénieurs, je suis convaincu qu'il est beaucoup plus attractif de se projeter comme chef d'un grand projet avec une utilité sociale indéniable (ex : canal à grand gabarit, tramway urbain, restructuration de l'appareil agricole, constitution de référentiels géographiques publics...) que responsable d'un bureau chargé de gérer au mieux la discipline budgétaire imposée par des « marchés » se désintéressant de conséquences sociales de leur irrationalité.

**A nous, ingénieurs, de rappeler et d'expliquer en quoi ces infrastructures publiques collectives restent un élément majeur de développement de nos sociétés, pour lequel nos compétences techniques et scientifiques sont essentielles.**

# Les ingénieurs des travaux dans l'action

**Pierre THOMAS, secrétaire général de l'OFICT-FNEE**

*La manifestation des ingénieurs des travaux du 9 février 2012 a été exceptionnelle avec plus de 2000 participants, pour l'essentiel des ITPE, des IAE, des ITGCE et aussi des ITM.*

*La tonalité de cette manifestation était un peu paradoxale, fortement opposée à « cette » fusion, ou à son principe même, sachant que les principales organisations syndicales à l'origine de la manifestation souhaitent une fusion des corps d'ingénieurs, mais « d'une autre ampleur » et revendiquent de « reprendre le projet statutaire de création du futur corps ». L'accord se fait sur la nécessité d'ouvrir le débat sur la place de l'ingénieur de la filière technique.*

• Quels sont dans ces conditions les ressorts de la mobilisation ?  
• Et son avenir ?

• **Deux points sont particulièrement soulignés : la technicité, et l'accès aux postes à responsabilité**, gage de carrières, dans une certaine concurrence avec les IPEF.  
• Il y a de fortes inquiétudes, particulièrement dans les établissements publics, quant aux recrutements d'ingénieurs, et au devenir des Ecoles de formations spécialisées, toujours sous l'oeil de la Commission des Titres d'ingénieurs, qui les a fortement critiquées il y a quelques années.

• Le MEDDTL insiste paradoxalement sur la technicité, au travers de l'expertise, mais aussi sur le besoin en ingénieurs des collectivités locales et des établissements publics. Pour ce qui est des IPEF en tous cas, il disserte sur la porosité voire la quasi identité entre services publics et entreprises « préoccupées naturellement » d'intérêt général.

Le rapport d'audit préalable à la fusion des corps d'IT remarque lui la disparition relative des postes d'encadrement, du fait de la baisse massive des effectifs opérationnels des ministères due aux transferts.

Dans le même temps le métier d'ingénieur de l'Etat est mis en cause par :

- l'absence de reconnaissance professionnelle avec l'écrasement de la grille de rémunération, même si les ingénieurs n'abordent pas très souvent le sujet

- le fait d'être aux premières loges des restructurations, soumis à la logique d'un Etat qui se prétend sans ressources, à l'obligation de choisir les « besoins essentiels » auxquelles il faut répondre (ceux que l'Etat ne peut pas éviter d'assumer)

- les contradictions majeures entre cette politique restrictive et les exigences techniques du métier en matière de transport ou de développement durable, entre la technicité, la construction des projets du Grenelle par exemple et des choix de gestion toujours à court terme.

La DRH du MEDDTL se préoccupe de l'accueil des jeunes ingénieurs dans leur premier poste, propose un questionnaire. Il est temps, mais ne risquez-t-on pas d'en rester au constat, sans moyen supplémentaire, en continuant à raisonner en terme de vivier et de sélection d'un petit nombre ?

Il s'agit d'avancer pour revaloriser le rôle des ingénieurs dans la mise en oeuvre des missions publiques.



Il me semble, et la manifestation du 9 février montre qu'il y a des possibilités, qu'il s'agit de redonner effectivement du poids aux ingénieurs et plus largement aux cadres dans un contexte où les besoins sont criants et les choix de gestion par la rentabilité cyniquement affichés. La mobilisation des ingénieurs et des cadres revendiquant leur droit à faire du bon travail pèserait sans doute fortement sur l'avenir du service public.

Certes, le corporatisme touche très fortement nos catégories mais ne doit-on pas chercher aussi l'or revendicatif dans ce minerai où il se cache parfois ?

La revendication d'une ingénierie publique est revenue sur le devant de la scène le 9 février portée cette fois aussi par FO. C'est à prendre en compte même s'il ne peut s'agir que de répondre dans des conditions nouvelles aux besoins, en particulier ceux des collectivités .

A noter :

l'action des ingénieurs des travaux a permis de faire bouger les lignes avec l'annonce au ministère de l'Ecologie d' »assises de l'ingénieur d'Etat ».

• Il s'agit bien d'obtenir des garanties dans les déroulements de carrière, dans l'exercice du métier au quotidien, de revaloriser la place de l'expertise et de la technicité dans les décisions, et donc les garanties apportées à ceux qui portent cette parole, la manière dont sont discutés les choix à la fois techniques, de gestion et politiques et tout aussi concrètement la qualité du travail d'ingénieur au travers de la maîtrise du temps et de la charge de travail par exemple.

• Les ingénieurs ne font pas la décision mais ils doivent avoir des moyens effectifs d'y participer.



# Des carrières bloquées pour les IPEF météorologues

La situation des IPEF à Météo-France

Marc GILLET, Ingénieur général

***Météo-France est un des plus gros établissements publics en ce qui concerne le nombre des IPEF. Il a été parmi les premiers établissements soumis à la RGPP, et souvent cité par le pouvoir politique, avec les Musées nationaux, comme un terrain d'expérimentation pour réduire les coûts en mettant en œuvre des méthodes singées du secteur privé. Le résultat est un travail en flux tendu dans tous les domaines, un gaspillage des compétences, un blocage des initiatives et une démoralisation des personnels.***

Depuis 1986, le directeur général de Météo-France n'est plus un météorologue, ce qui peut être interprété comme de la défiance de nos gouvernants envers une science encore très méconnue. Malgré tout le bruit fait ces dernières années autour du réchauffement climatique, Météo-France en a jusqu'à présent fort peu profité pour se développer dans ce domaine. Peu à peu, la compétence technique à la tête de l'établissement a été remplacée par des vocations gestionnaires, administratives et financières.

On aurait pu espérer que dans le même temps la mobilité des ingénieurs de la météorologie vers d'autres administrations aurait été facilitée, tout au moins pour ceux qui auraient souhaité changer de métier, car on ne trouve pratiquement pas de météorologues employés selon leurs compétences spécifiques en dehors de l'établissement. Certains occupent des postes en vue, mais au titre de gestionnaires ou de "politiques"



recasés, par exemple à ADP ou à l'ENPC; ainsi la mobilité vers l'extérieur demeure quasi nulle ou renforce la tendance à vider le corps de sa spécificité technique. Un seul IPEF météorologue en DREAL par exemple, alors que le nombre d' IPEF non météorologues à Météo-France est en croissance rapide.

Ce qui reste de mobilité pour les IPEF météorologues recrutés comme tels hors de l'Établissement est principalement orienté vers les organisations internationales à vocation météo, comme l'OMM, le CEPMMT ou Eumetsat. Il faut dire cependant que la plupart des IPEF de Météo-France ont su se constituer des spécialités très pointues, en recherche, en prévision, en informatique

et dans d'autres domaines, et souvent ne souhaitent pas se reconverter sur d'autres sujets.

Comme nous l'avons indiqué, on a assisté ces dernières années à Météo-France à une dérive des méthodes de gestion vers les pratiques du secteur privé, conformément à la "réforme de l'État" bien antérieure à la présidence de Sarkozy: cf. fusion des corps ("IPC"). Ceci s'est encore accéléré avec les mises en œuvre de la RGPP et du nouveau corps des IPEF, dans lesquelles les ingénieurs météo ont perdu leur spécificité. Vous savez sans doute, cela a été rappelé dans le dernier numéro du « Fonction Publique », journal de l'UGFF, qu'en 2007 le Président de la République voulait que les nouveaux entrants dans la Fonction publique aient le choix entre un statut de fonctionnaire et un statut de droit privé. Heureusement, il a du faire rapidement marche arrière, mais rien ne permet de dire que cette idée ne reviendra pas tôt ou tard sur le devant de la scène.

# L'application de la nouvelle prime IPF

Au début de l'année 2011 la CGT a été à l'origine d'une pétition intersyndicale sur l'application de la nouvelle Indemnité de Performance et de Fonction (IPF) décidée par l'arrêté ministériel du 16 février 2011. En dix jours à peine, cette pétition a recueilli 85 signatures, soit environ la moitié de l'effectif IPEF de Météo-France. En voici quelques unes des revendications, qui portent sur l'application de la prime puisque celle-ci est décidée: (et sachant que par ailleurs la CGT est opposée au principe même de ce type de gratification).



- que l'on ne fasse pas preuve de précipitation dans l'application
- que la prime IPF soit liée à l'entretien annuel
- que le détail des propositions d'octroi soit présenté à l'Instance de Concertation de Météo-France et à la CAP nationale
- que la grille fonctionnelle s'appuie principalement sur les trois grades, alors que la "grille" en fait abstraction, ce qui est une grave attaque contre le statut (rémunération en fonction du grade et non de la fonction)
- que l'amplitude soit réduite, entre 3,5 et 5,5 pour la part fonctionnelle et entre 2 et 4 pour la part performance, en restant cohérente avec le passé de chaque agent.

Qu'en est-il aujourd'hui de l'application de cette prime ?

Pour la première application, les coefficients de fonction attribués à chaque poste IPEF ont été fournis par l'administration. Ils sont publics et fixes, variant de 2 (pour les ingénieurs-élèves) à 6 (pour le directeur général adjoint). Par ailleurs, et comme nous l'avons demandé, il apparaît que l'administration a calculé la part de "performance" de manière à ce que chacun se retrouve à son niveau de prime antérieur. Grâce à cette action résolue de tous les syndicats, il n'y a donc pas eu de difficulté immédiate majeure au moment de l'installation de cette prime. Mais cela risque bien de ne pas être le cas par la suite.

On voit en effet poindre maintenant deux difficultés majeures :

Tout d'abord, les personnels hésitent fortement désormais à demander leur mutation vers un poste à prime de fonction moins élevée. On ne voit donc pratiquement plus d'ouverture de postes de directeurs ou de sous directeurs à Météo-France, excepté quand les intéressés en place trouvent pour d'autres raisons un intérêt à changer de poste. Par ailleurs, tous les postes de directeurs récemment libérés par des départs à la retraite ont été pourvus par des personnes extérieures à l'établissement (Directeur des affaires internationales et institutionnelles, directeur technique, directeur de la planification). **On peut donc craindre un blocage complet de la circulation des IPEF dans la maison.** Symptomatiquement, on constate d'ailleurs que les dernières mutations se sont faites de manière autoritaire, sans même qu'il y ait eu ouverture de poste.

En second lieu, la hiérarchie peut s'estimer insatisfaite de la façon dont les parts de performance ont été attribuées, puisqu'elles ont été utilisées comme une variable d'ajustement lors du passage à l'IPF. Le PDG de Météo-France ayant averti que l'enveloppe des primes de performance ne serait pas augmentée, la hiérarchie ne pourra augmenter les uns qu'en diminuant les autres. **On doit donc s'attendre à une forte frustration chez ceux qui subiront une telle diminution, ce qui ne s'est pratiquement jamais vu dans le passé.**

# Quelques idées pour améliorer cette situation

1. Il conviendra tout d'abord d'assurer une surveillance très précise de l'application de cette prime de performance. Les effets pervers que nous venons de signaler démontrent que ce système est non seulement injuste, mais aussi contre-productif. Encore ne tient-on pas compte dans les coûts générés par ce système des trésors d'inventivité qui sont mis en œuvre par l'administration pour présenter, gérer et justifier l'octroi de cette gratification aux IPEF qu'elle juge méritants. A l'heure où l'on nous parle tant de résultats quantitatifs il serait utile que l'administration, au lieu de déclarations vagues et générales, produise **un indicateur quantitatif, mesurable, et vérifiable de l'effet de cette nouvelle prime sur la productivité**. Tant qu'il n'y aura pas d'accord (fortement improbable!) sur ce point, il est naturel que les IPEF ressentent ce nouveau système comme un manque de confiance dans les personnes et une mise en doute de leur rigueur morale et de leur adhésion à leur mission. Mais l'objectif poursuivi n'est-il pas plutôt, sous la pression permanente et insistante du CNPF puis du MEDEF, de casser le Statut Général de la Fonction Publique et la compétence technique au sein de l'administration, afin de donner davantage de latitude aux intérêts privés ? Rappelons que c'est aussi sans aucun doute sous cette pression (bradage du patrimoine de l'Etat + spéculation immobilière) que l'établissement Météo-France a été chassé l'an dernier de son siège historique au 1, quai Branly.

2. Par ailleurs, de toute évidence l'administration joue sur le secret pour diviser les IPEF. Le montant de la part de performance n'est aujourd'hui partagée qu'entre l'intéressé et son supérieur hiérarchique. Pour mettre en évidence l'imbécillité de ce système, ne pourrait-on pas publier ces éléments, quitte à inciter les intéressés à nous les fournir ?

3. Il faudrait conduire une étude plus détaillée sur les évolutions de carrière des IPEF météorologues et sur leurs souhaits, afin de trouver des solutions pour lever les blocages que l'on constate.

4. Il faut aussi sans cesse réclamer le plein respect des instances paritaires et rappeler que nous avons obtenu de haute lutte non seulement le maintien de l'IC IPEF, mais de surcroît le décompte des voix par Etablissement, ce qui a permis à la CGT de se hisser au 1er rang, ex-aequo avec "Solidaires" (les 2 organisations opposées à la RGPP). Preuve s'il en est du rejet des pseudo-réformes par les ingénieurs de l'établissement et de leur solidarité non corporatiste avec les autres corps techniques!

# Les différentes interventions ont été suivies d'un débat très riche

*Parmi les interventions, que nous avons pu relever, Sylvie Verdier IPEF au lycée agricole de Vic de Bigorre insiste sur les difficultés en matière de mobilité que rencontrent les IPEF assurant des missions d'enseignement.*

*la mission d'enseignement n'est pas réellement reconnue et la solution la plus pertinente pour les IPEF pour pouvoir accéder à d'autres postes est de prendre des fonctions de direction en établissement de formation*

• Pour autant, la place des ingénieurs dans les établissements d'enseignement a toute sa légitimité, (notamment dans le cadre des missions de l'enseignement agricole) : formation et ingénierie de formation, postes de direction et mission de développement, recherche animation et coopération internationale.

• Nicolas Baille représentant la fédération de l'Équipement-environnement montre les conséquences de la mise en oeuvre de la RGPP avec les effets du non-remplacement d'un départ en retraite sur deux.

• Le Grenelle de l'environnement était un projet ambitieux mais sans les moyens au final.

• La réflexion sur l'ingénierie du développement durable au sein des ministères de l'Écologie et de l'Agriculture doit être réinvestie. Nos organisations syndicales respectives doivent redonner une place aux ingénieurs en face de la RGPP, et travailler avec les collectivités territoriales.

• Pour Hervé Vuillon, représentant de la FSU au colloque, la réforme des services départementaux a réduit la voilure des ministères et a des conséquences sur l'évolution des missions techniques assurées dans les

départements.

Il rejoint les critiques faites sur la PFR qui constitue un vrai frein aux carrières.

Gérard Le Briquer de l'Inter-fédérale des transports CGT, plaide pour la reconquête de la mission d'ingénierie publique en intégrant les enjeux climatiques et développement durable, les politiques industrielles au niveau des territoires pour assurer la croissance. La CGT revendique un grand service public d'ingénierie publique identifiée «développement durable».

Magali Stoll, ingénieur en chef à l'IGN témoigne des difficultés en matière de parcours de carrière qui résultent trop souvent de démarches individuelles et de logiques de réseaux. De nouvelles orientations sont à promouvoir pour les politiques publiques en prenant appui sur la Valeur « Service Public », qui est une valeur commune.

Sur la place des femmes dans l'encadrement supérieur, Magali Stoll considère que la mise en place de quotas serait une négation des compétences des femmes.

Charles Dupuy, IGPEF de Météo-France, témoigne des conséquences de la RGPP avec notamment la fermeture de centres départementaux qui conduit à une prise de risque avec les conséquences catastrophiques que l'on a vu avec Xynthia ou les inondations du Var. La promotion des ingénieurs des Travaux en IPEF est très difficile à Météo-France. Il n'y a pas de promotion depuis des années.



L'introduction de la PFR est une mise en cause fondamentale du statut qui fonde l'indépendance de la Fonction Publique. La promotion Ingénieurs des Travaux - IPEF est très difficile à Météo-France. Il n'y a pas de promotion depuis des années.

Pour Patricia Andriot, élue au conseil régional Champagne-Ardenne, la conservation de la valeur ajoutée dans les métiers d'ingénieurs passe par le maintien de la technicité. Les élus ont be-

soin des compétences techniques « impartiales ». Il faut faire travailler les 3 fonctions publiques et mieux articuler les politiques publiques entre Etat et collectivités territoriales.

Patrick Hallinger invite à poursuivre la réflexion sur ce terrain des complémentarités entre l'Etat et les collectivités territoriales pour une action publique sortant de la dictature du court terme et des critères de rentabilité immédiate.

Les ingénieurs de travaux

et les IPEF font partie des mêmes champs de "métiers". Il faut conserver et accroître la perméabilité dans les déroulements de carrière entre IT et IPEF, pour des déroulements de carrières fluides.

De la même façon, nous avons besoin de construire un cadre statutaire commun avec la fonction publique territoriale permettant les mobilités.

**Echangeons, confrontons nos idées et nos expériences d'IPEF pour une action publique au service de l'intérêt général.**

**Je participe au collectif de travail IPEF CGT-FSU.**

Nom :

Prénom :

Service :

adresse mèl :

Tél :

*A retourner à Patrick Simon : [patrick.simon@agriculture.gouv.fr](mailto:patrick.simon@agriculture.gouv.fr)*



## **DECLARATION COMMUNE**

**FNAF-CGT / CGT-INRA / SYAC- MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
SYNDICATS CGT  
LIMAGRAIN / VILMORIN / INVIVO / BAYER CROPS SCIENCE / PIONEER**

**NON A LA MARCHANDISATION DES CONNAISSANCES !  
NON A LA PRIVATISATION DES RESSOURCES GENETIQUES !  
NON AUX BREVETS SUR LE VIVANT !  
OUI A UN PROGRES GENETIQUE AU SERVICE DE TOUS**

Les organisations cosignataires de la présente déclaration souhaitent alerter les institutions en charge de la politique et du développement agricoles de la France, et bien au-delà, tous les salariés, les citoyens conscients des enjeux liés au développement d'innovations végétales socialement utiles.

En effet, les atteintes aux ressources génétiques comme patrimoine commun de l'humanité et l'accès de tous les agriculteurs à des semences de qualité pour la souveraineté agricole et alimentaire se multiplient. Le dépôt de brevets sur les variétés par les transnationales des semences se poursuit. Au-delà, les dépôts de brevets sur le vivant et sur les connaissances en génétique sont depuis trop longtemps un des axes forts de la politique gouvernementale relayée par les directions d'organismes publics (INRA, CNRS CIRAD, CEA, Universités et tous les consortiums administratifs nés de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation etc...)

A l'origine, face à la politique de brevets sur le vivant, le Certificat d'Obtention Végétale (COV) permettait la reconnaissance du travail d'amélioration génétique par un droit payé par l'acquéreur de la semence, mais remettait les variétés nouvelles, comme ressource génétique, à la disposition de tous, sans préjudice donc pour l'accès aux ressources génétiques mondiales. Le COV est totalement compatible, dans son principe, avec le traité international pour les ressources phytogénétiques de 2003 signé sous l'égide de la FAO.

Mais nous constatons depuis 1991, et de façon aggravée par la loi française du 8 décembre 2011, la remise en cause du COV tel qu'il avait été conçu à l'origine. D'un côté la politique de brevetage des variétés ou de leurs caractères héréditaires par des STN de semences continue, et d'autre part la position frileuse des semenciers français, qui devraient au contraire défendre et développer les mérites du COV, a été traduite dans la loi du 8 décembre qui devrait être abrogée.

Le dépôt de brevets sur des connaissances - la séquence, la cartographie d'un gène et ses fonctions (souvent putatives) - est un détournement caractérisé du critère d'invention, normalement décisif pour l'attribution d'un brevet. Le bureau européen des brevets est financé par les dépôts de brevets eux-mêmes et dépend largement des multinationales des biotechnologies végétales. Cette situation soumet les relations entre la recherche publique et privée à des critères marchands qui fragilisent les politiques scientifiques d'une part, le développement industriel d'autre part. Les réticences à breveter qu'expriment des chercheurs tant dans le secteur privé que dans le secteur public témoignent à la fois de leur engagement pour le statut public des connaissances et du caractère inapproprié et inacceptable de ce type de valorisation des connaissances pour de véritables innovations socialement utiles.

Au plan international, le système de propriété intellectuelle par brevet sur les connaissances, s'il est toujours affiché comme l'outil favori des géants internationaux des semences pour conquérir de nouveaux marchés, s'oppose de plus en plus à la volonté des chercheurs des universités et des organismes publics nationaux ou internationaux du monde entier. Il est régulièrement dénoncé comme un frein au développement des connaissances, du fait de l'abandon de pans entiers de travaux, conséquence de revendications sur des droits de Propriété Intellectuelle, contraignant les organismes publics à la prudence, là où l'audace et l'initiative devraient être la règle. Les brevets sont souvent dénoncés pour des motifs semblables par

les chercheurs travaillant dans le privé. Enfin, et c'est un point crucial, globalement, le droit des brevets s'affronte aussi à une opposition résolue d'une immense majorité de citoyens au premier rang desquels figurent les agriculteurs.

Les brevets sur les gènes recouvrent des enjeux primordiaux pour l'humanité : la privatisation du patrimoine génétique mondial et l'appropriation par des intérêts privés de milliers d'années de savoir-faire et de progrès partagés, la détention par les STN des semences des clés de l'alimentation mondiale par un assujettissement total des agricultures, les inscrivant dans un développement de type capitaliste au détriment de la réponse aux besoins alimentaires en quantité et en qualité des populations, de l'emploi agricole, de l'environnement et de la diversité génétique.

Les récentes crises agricoles et alimentaires exigent la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires nationales répondant aux besoins alimentaires des peuples et visant leur souveraineté alimentaire nationale. Dans ces politiques nationales, la recherche publique notamment sur les semences et les biotechnologies, a un rôle essentiel.

Le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ratifié à la FAO en juin 2004 a tenté d'introduire le système de brevets sur les gènes (transgènes ou non, natifs ou issus de mutations dirigées) tout en prétendant continuer à garantir la reconnaissance des droits via le Certificat d'Obtention Végétale (COV). De fait, la présence d'un seul gène breveté dans le génome d'une variété exclut pratiquement celle-ci des ressources génétiques,

contrairement au COV qui crée une synergie entre le progrès génétique et l'enrichissement des ressources génétiques mondiales. Le COV peut faire de ces ressources partagées et organisées un bien commun de l'humanité gratuit réellement accessible à tous. Le COV est soutenu par l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV) qui rassemble la majorité des pays du monde (Chine, ensemble des pays américains, européens, africains, océaniens, etc.). Son coût reste toutefois un obstacle à son utilisation par les réseaux de semences paysannes de sélection participative et des aménagements seraient souhaitables pour rendre cette extension possible.

Forte de ses services publics de recherche et de développement en lien avec les secteurs de l'aval, la France a su dans des conditions autrement plus difficiles qu'aujourd'hui (1946) mettre sur pied le système du COV, et convaincre ses partenaires internationaux. Un récent rapport du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) attire l'attention des pouvoirs publics sur la dégradation des positions de la recherche et de l'innovation végétale françaises face aux tenants de brevets. Sans hélas totalement clarifier sa position par rapport aux brevets sur le vivant mais tout en rappelant son opposition aux « brevets sur les gènes natifs », l'union des semenciers français (USF) a récemment pris position en faveur du COV. Hélas, sa conception du COV reprend la dérive que nous condamnons vers une privatisation progressive des ressources (notion de variété essentiellement dérivée, atteintes au droit effectif des agriculteurs à trier pour la ressemer une partie de leur récolte etc...)

Les organisations de la CGT signataires considèrent que le progrès génétique devrait être libéré du droit des brevets. Il faut interdire le dépôt de bre-

vets sur les gènes et leurs fonctions. Pour cela, les lois sur la bioéthique doivent établir cette interdiction et l'élargir à l'ensemble des organismes vivants. La France doit entamer une procédure à la Commission de Bruxelles, au Conseil des ministres européens et au Parlement de Strasbourg pour abroger la directive 98 autorisant le brevetage du génome et inscrire la liberté d'accès aux connaissances dans la politique européenne.

Par ailleurs, elles soutiennent le COV dans son principe fondamental. Elles déplorent la mauvaise loi du 8 décembre 2011 et engagent toutes les parties à revenir à une conception du COV ouverte aux autres formes de gestion et de diffusion du progrès génétique, notamment dans les réseaux locaux de semences dites « paysannes ». Elles demandent que pour défendre et mettre en œuvre ces principes, soit maintenu le contrôle public sur l'inscription des variétés aux catalogues, nationaux et européen.

Seule, la maîtrise des recherches et de leurs objectifs par les organismes publics, leur contrôle par les nations et les peuples, peuvent garantir la libre circulation des connaissances et savoir-faire locaux, des

ressources génétiques, de la mise à disposition des moyens de se développer pour tous les pays.

Le secteur des semences recouvre des enjeux stratégiques en termes d'indépendance nationale pour la maîtrise de notre politique agricole et notre souveraineté alimentaire. Cela exige la maîtrise publique de la filière nationale de production de semences, s'appuyant notamment sur le réseau de PME et de coopératives de ce secteur dont le statut doit être rénové et démocratisé afin de redonner toute leur place aux agriculteurs et aux salariés et sur un financement de l'ensemble de la sphère agroalimentaire. Cette exigence doit se concrétiser par la mise en place d'un office public des semences en charge de garantir l'indépendance nationale dans ce secteur, la diversité et le progrès génétique, et la mise en œuvre de coopérations avec les pays en développement.

Elles appellent les salariés, les agriculteurs et tous les citoyens à se saisir de cet appel et à en obtenir la traduction en actes dans leur entreprise, leur établissement, leur administration, sur leur territoire.

**Montreuil, le 24 mai 2012**

---

Une variété est jugée essentiellement dérivée (d'une variété déjà inscrite au catalogue) dès lors que le travail de sélection à partir de la variété ancienne est minime et que les critères de distinction ne porteraient que sur un ou quelques gènes ou marqueurs génétiques. Comme il est impossible de fixer une limite minimum à un caractère de distinction, notamment à l'échelle moléculaire, cette conception du COV réduit dans les faits l'accessibilité des variétés en tant que ressources génétiques. La justification de cette mise à jour du COV dans la convention de l'UPOV de 1991 est une atteinte à la conception initiale qui ouvre la porte à toutes les tentatives de justifier les brevets sur les variétés.

